

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais faire remettre à plus tard l'étude de ce rapport. Celui-ci m'amène à m'interroger sur les conséquences que peuvent avoir les propositions du vice-président du comité. Plus précisément, je voudrais savoir quels engagements le gouvernement a pris au juste pour apporter les changements proposés.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Ce ne sont pas des moyens faciles.

Le sénateur Roblin: Je voudrais savoir seulement quand on procédera à la refonte des lois, puisque c'est de cela qu'il s'agit, je crois.

En d'autres termes, j'estime que si l'on nous garantissait que ce mécanisme permette d'effectuer les changements souhaités par le comité dans un délai raisonnable et sans nuire à quiconque, toutes choses égales par ailleurs, nous n'aurions aucune objection. Mais je ne suis pas certain que ce soit le cas.

Quoi qu'il en soit, comme je viens à peine de recevoir ce rapport, je voudrais bien qu'on me donne le temps de le lire plus attentivement. Je pourrais peut-être poser ensuite des questions plus précises à son sujet, auxquelles le comité pourrait répondre. Je propose donc l'ajournement du débat.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, est-ce là la bonne façon de procéder? Je crois que nous devrions entendre les réponses, mais le débat ne porte pas vraiment sur le rapport.

Le sénateur Flynn: Nous avons permis au vice-président de faire des observations.

Le sénateur Frith: C'est vrai. Je ne prétends d'aucune façon que nous ne devions pas nous pencher sur les objectifs mêmes soulevés par le sénateur Roblin. Sur le plan de la procédure, toutefois, nous ne devrions pas discuter du rapport. Il serait préférable que Son Honneur le Président suppléant demande quand aura lieu la troisième lecture de ce projet de loi et que nous répondions qu'elle aura lieu à la prochaine séance et alors, nous profiterons de cette étape pour débattre de ces questions. Autrement, notre discussion de ce soir équivaut en fait à un débat sur un rapport présenté par le comité, ce qui est contraire au Règlement.

Le sénateur Flynn: Quand un projet de loi nous est renvoyé sans proposition d'amendement, bien sûr il n'y a pas lieu de tenir un débat. Nous sommes d'accord là-dessus. Dans le cas qui nous occupe, toutefois, le vice-président, ne devrais-je pas plutôt dire la vice-présidente, a fait état de certaines observations dans le rapport qu'elle a ensuite commentées. Nous lui avons accordé la permission de le faire. Par conséquent, j'estime que les observations formulées de ce côté-ci ou par n'importe quel autre sénateur sont justifiées et devraient être acceptées. Nous ne voulons pas dire qu'il faut rejeter le rapport. Nous faisons de simples observations comme le sénateur Bird.

Le sénateur Frith: Je ne conteste pas que certaines observations puissent en susciter d'autres, mais le Règlement prévoit qu'aucun débat n'est permis lors de la présentation d'un rapport au Sénat. A mon avis, nous pouvons atteindre l'objectif proposé par le leader adjoint et le leader de l'opposition, que

[Le sénateur Bird.]

je ne conteste nullement, simplement en soulevant ces questions à la troisième lecture. Nous aurons alors sous les yeux le débat de deuxième lecture, le rapport et les explications qui l'accompagnent pour lesquelles l'autorisation a été donnée, et rien ne nous empêchera de discuter de ces questions. Nous pourrions alors nous conformer à l'article 78(2) qui interdit tout débat lors de la présentation d'un rapport. Il suffit d'agir d'une façon qui me semble plus logique.

Le sénateur Roblin: Mon honorable ami a peut-être raison, mais il aurait dû dire cela avant que le sénateur Bird prenne la parole, car si nous permettons au sénateur qui présente le rapport de lancer un débat de fond, il est difficile de savoir où fixer les limites. Si un rapport est présenté au Sénat sans débat, cela veut dire, bien sûr, «sans débat». N'importe quelle observation constitue un débat. Si nous permettons de faire des observations, nous autorisons un débat.

Je ne pense pas que ce soit suffisamment important pour qu'on s'y attarde longtemps, mais il me paraît très logique de continuer à discuter de cette question comme nous le faisons au lieu de suivre la procédure recommandée par mon honorable ami. Il aurait dû soulever son objection avant que le sénateur Bird obtienne la permission du Sénat.

Le sénateur Frith: Peut-être. N'importe quelle observation constitue peut-être un débat.

Le sénateur Roblin: Ce n'est pas «peut-être». C'est vrai.

Le sénateur Frith: Le problème que je soulève—même s'il aurait fallu le faire avant—c'est que nous établirions un précédent si nous n'agissons pas ainsi. C'est peut-être ce que nous souhaitons. Si un président désire fournir une explication, il enfreint l'article 78(2) du Règlement. Il ne peut pas faire le moindre commentaire, car, comme l'a dit le sénateur Roblin, n'importe quelle observation constitue un débat.

Le sénateur Flynn: La permission a toutefois été accordée.

Le sénateur Frith: Je suis d'accord. Nous ne devrions peut-être pas la demander, justement. Un président peut fort bien dire que le comité fait rapport du bill sans propositions d'amendements, mais qu'il aimerait dire quelques mots au sujet du rapport à l'étape de la troisième lecture. Ce serait peut-être la meilleure façon de procéder.

Certes, ce n'est pas une catastrophe, mais il aurait probablement été préférable d'agir de la sorte. Certes, j'aurais peut-être dû soulever ce point plus tôt, mais je crois qu'il est permis d'agir différemment. Je n'essaie nullement d'engager une discussion.

L'honorable G. I. Smith: Honorables sénateurs, je comprends fort bien le point de vue du leader adjoint et je ne discute pas ce qu'il vient de dire. Toutefois, pour avoir été moi-même président de comité et avoir à quelques reprises réclamé la permission que le sénateur Bird a obtenue, je pense que si la permission a été accordée et que j'ajoute quelques mots, un sénateur qui souhaite abonder dans mon sens ou me critiquer en a le droit car je trouve tout à fait injuste de me permettre d'expliquer mon point de vue et d'interdire aux sénateurs de faire part du leur.